

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire

PROCES-VERBAL de la réunion du 31 MARS 2025.

La séance est ouverte à 18h30 sous la présidence de Monsieur Nicolas HINZ, Maire.

Etaient présents : HINZ Nicolas, GROMANGIN Anselme, PETITJEAN Laurent, CABOCEL Emna, MAGARD Sarah, MULLER Jean-Claude, VAGNER Christelle.

Etait absente : SPACHER Emilie, excusée.

Mme SPACHER Emilie a donné procuration de vote à M PETITJEAN Laurent.

Mme CABOCEL Emna a été désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Votants : 8 Pour : 5 Contre : 0 Abst. : 0

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

POINT N°1 : BUDGET PRIMITIF 2025.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte le budget primitif de l'année 2025 dont les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement sont équilibrées à 355.000 euros et les dépenses et les recettes de la section d'investissement sont équilibrées à 133.900 euros.

Votants : 8 Pour : 5 Contre : 0 Abst. : 3

IPOINT N°2 : ONF : PROGRAMME DES TRAVAUX 2025.

Pour 2025, l'ONF prévoit une maintenance mécanisée du cloisonnement sylvicole et un dépressage avec nettoyage de jeune peuplement des parcelles 11u et 9a (4,81 ha) pour un montant de 8460,00 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, n'accepte pas ce programme.

Votants : 8 Pour : 2 Contre : 3 Abst. : 3

IPOINT N°3 : TARIFS DE LOCATION DU MATERIEL COMMUNAL A COMPTER DU 01/04/2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe les tarifs de location du matériel à compter du 1^{er} avril 2025 comme suit :

- Tractopelle 50 euros par heure pour les habitants de Marange-Zondrange lorsqu'il s'agit de petits travaux (d'une durée inférieure ou égale à 1h)
85 euros par heure pour les habitants de Marange-Zondrange lorsqu'il s'agit de travaux plus importants (d'une durée supérieure à 1h).
125 euros par heure pour les habitants de Marange-Zondrange et les extérieurs lorsqu'il s'agit de gros travaux.
85 euros par heure pour les extérieurs lorsqu'il s'agit de travaux courants.

- Débroussailleuse

67 euros par heure pour les accotements de voirie

77 euros par heure pour la taille des haies

- Déneigement + salage : 57 euros par heure, le sel étant fourni par chaque commune
Si les communes ne fournissent pas le sel, celui-ci leur est refacturé à prix coûtant.

- Tracteur + remorque :

50 euros par heure pour les habitants de Marange-Zondrange lorsqu'il s'agit de petits travaux (d'une durée inférieure ou égale à 1h)

85 euros par heure pour les habitants de Marange-Zondrange lorsqu'il s'agit de travaux plus importants (d'une durée supérieure à 1h).

125 euros par heure pour les habitants de Marange-Zondrange et les extérieurs lorsqu'il s'agit de gros travaux.

85 euros par heure pour les extérieurs lorsqu'il s'agit de travaux courants.

- Broyeur de branches (hors résineux) :

85€ par heure

Gratuit pour les habitants de Marange-Zondrange pour 3 heures/an.

Votants : 8

Pour : 7

Contre : 0

Abst. : 1

IPOINT N°4 : ORGANISATION ET TARIFS DU SERVICE D'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2025.

Le règlement du service d'accueil périscolaire est présenté au conseil municipal.

Le bilan de l'année 2023/2024 et le bilan partiel de l'année en cours 2024/2025 sont présentés.

Une demande de tarifs va être demandée aux fournisseurs de repas.

Les communes de Haute-Vigneulles et de Hallering seront consultées pour avis.

Les élus sont invités à émettre leurs observations.

Le vote du nouveau règlement de fonctionnement sera mis à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

IPOINT N°5 : URBANISME : PROJET DE CONSTRUCTION RUE DE ZONDRANGE SECTION 01 PARCELLE N°36.

Le dossier a été adressé aux services de la Préfecture de la Moselle en vue de lever la règle de la constructibilité limitée. La commission chargée du dossier se réunira mardi 13 mai 2025 pour rendre son avis.

IPOINT N°6 : DIVERS.

- Chaudière du logement communal 5 rue de Hallering – rez-de-chaussée.

L'installation est en panne. Le Maire présente un devis de réparation d'un montant de 1500€ TTC, correspondant au remplacement du module de commande et de régulation.

Le devis pour l'achat et l'installation d'une chaudière neuve s'élève à 9.755 € TTC.

La chaudière produisant également l'eau chaude sanitaire, il était nécessaire d'intervenir rapidement. Le devis de réparation a donc été validé.

Les élus attendent les résultats de l'étude thermique du logement commandée à la MATEC (Moselle Agence Technique) pour orienter les investissements futurs en matière de chauffage.

- Photocopieur pour l'école.

Tous les devis n'étant pas encore parvenus en mairie, le Maire propose de revoir ce point lors d'une prochaine séance.

- Départ de M. LOYER Maxime, locataire du logement communal sis 9 rue du ruisseau – rez-de-chaussée.

Le locataire quitte le logement aujourd'hui. L'état des lieux de sortie sera réalisé jeudi 03/04/2025.

- Remise en état des abri bus de la commune.

Les agents communaux remettent en état les différents abri bus de la commune avant de débiter la période de fauchage.

- Repas des aînés.

Emna CABOCEL s'est chargée de l'impression et de la distribution des photographies de groupe à chaque couple qui a participé à la manifestation du 02 mars dernier.

La date du prochain repas est fixée le 08 février 2026.

- Collecte des ordures ménagères.

A compter du 1^{er} avril 2025, la collecte des ordures ménagères se fera tous les quinze jours (au lieu de chaque semaine actuellement).

Le District Urbain de Faulquemont a distribué un courrier d'information à chaque foyer.

- Drainage.

Le drain traversant les propriétés de la rue des mésanges étant à réparer, les propriétaires concernés par les réparations peuvent solliciter les services municipaux s'ils le souhaitent. L'intervention leur sera facturée au tarif en vigueur.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 35.